

Droit de la construction

Avoir suivi un enseignement de droit immobilier

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Droit et science politique
- > En savoir plus : <https://formations.parisnanterre.fr/fr/catalogue-des-formations/master-lmd-05/droit-notarial-JWQE8lgA.html>

Présentation

Le cours de droit de la construction, dispensé par un notaire, porte principalement sur : la déclaration préalable de travaux ; le permis de construire ; le permis de démolir ; la vente à terme ; la vente en l'état futur d'achèvement ; les contrats de promotion immobilière ; les garanties et assurances.

Évaluation

Contrôle terminal

Choix des étudiants entre :

- une épreuve au stade de l'admissibilité : un écrit de 3 heures couvrant les séminaires de droit de la construction et les TD d'étude de cas en cette matière (6 ECTS) ;
- ou une épreuve au stade de l'admission : un exposé-discussion de 20 minutes, précédé de 40 minutes de préparation d'un sujet tiré au sort couvrant les séminaires de droit de la construction et les TD d'étude de cas en cette matière (6 ECTS)

Pré-requis nécessaires

Contact(s)

> Manuella Bourassin-bachmann

Responsable Formation initiale
mbourass@parisnanterre.fr

> Corine Dauchez

Responsable Formation initiale
c.dauchez@parisnanterre.fr